

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 41 (1953)

Heft: 804

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267886>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos suffragistes à l'œuvre

Travail à mi-temps

Le suffrage féminin de Lausanne a été tenu le 23 janvier, à l'Institut italien de culture une séance dont le sujet est à l'ordre du jour de tous les groupes suffragistes : *Le travail à mi-temps*. M. Bringolf, secrétaire de la Chambre vaudoise du travail, présentait la question.

Comme le compte-rendu de Lausanne nous est pas parvenu, nous nous permettons de dire quelques mots d'un entretien que nous venons d'avoir avec une personnalité haut placée de l'Organisation internationale du travail. Ce n'est pas seulement l'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, qui a mis ce thème à l'étude, parmi ses groupes à travers le monde. Le BIT procède actuellement aux enquêtes qui permettent de soutenir le principe du travail à mi-temps.

Il s'agit pour l'instant, de distinguer les professions où il est possible de l'instaurer. Plus d'une profession féminine s'y prête selon les cas. On connaît des secrétaires à mi-temps, on peut avoir des professeurs et des institutrices, des assistantes sociales, des infirmières-visiteuses, etc., qui, dans certaines circonstances, peuvent ne travailler que les après-midi ou seulement pendant la matinée, ou encore trois jours par semaine. Certaines combinaisons sont possibles.

Dans l'industrie, il est souvent impossible de satisfaire à cette demande. On a remarqué qu'une machine qui change trop fréquemment d'équipe s'use plus vite, a besoin de plus de réparations que celle qui est toujours entre les mêmes mains. Mais, là aussi, sans doute, il y a des distinctions à faire entre les diverses industries dont certaines se prêteraient peut-être à cette tentative.

Le travail à mi-temps serait bienvenu pour une quantité de travailleurs et de travailleuses.

Il ne fait pas de doute que bien des mères de famille pourraient, grâce au travail à mi-temps, entretenir l'habileté professionnelle acquise, sans négliger leur ménage et leurs enfants.

GENÈVE

Bientôt les élections de prud'hommes

Après les longs mois de préparation pour la consultation, le comité du suffrage aura droit à un répit bien mérité.

Cependant le déroulement de l'actualité, sollicite toujours son attention. Il se tient au courant de la discussion du texte de la future modification concernant le suffrage féminin, de la constitution genevoise au sein d'une sous-commission du Grand Conseil.

*

Prochainement aussi, les femmes seront appelées aux urnes pour les élections de prud'hommes. Il y a vingt ans qu'elles sont invitées périodiquement à y collaborer et c'est toujours un travail long et minutieux, pour le comité féminin qui s'en occupe, de trouver les candidates convenant bien pour la charge de juge dans les conflits professionnels qu'elles devront assumer.

On avait espéré que, cette fois-ci, les électrices seraient dispensées d'aller s'inscrire puisque on a établi, avant la consultation, le grand fichier de celles qui ont pu voter. Mais non. Aux élections de prud'hommes, on vote par groupes professionnels, il sera donc nécessaire d'aller s'inscrire. Dans le prochain numéro paraîtront des informations à ce sujet.

*

N'oublions pas que les modalités d'application de la loi, votée en juillet dernier, sur la participation des femmes dans les jurys des tribunaux sont aussi discutées dans une commission du Grand Conseil.

Aussi le comité du suffrage a-t-il décidé de convoquer ses membres pour une séance extraordinaire d'information, le 24 février. Mme Choisy rapportera sur l'activité du Comité d'action pendant la campagne préparant la consultation. Des informations seront données sur les études en cours et l'on pourra assister encore à la projection du film composé par les Anglaises, il y a deux ans, sur le sujet : « A travail égal, salaire égal ». Ce film a été projeté dans toute l'Angleterre, on en dit grand bien : l'association vaudoise pour le suffrage l'a fait venir et les spectatrices suisses pourront le voir à leur tour.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Yve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5% de réduction à nos clients fidèles
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

NEUCHATEL

La Chaux-de-Fonds

(Suite de la page 1)

gement de nationalité de son mari. Mais elle n'est pas placée sur un pied d'égalité avec les autres citoyens suisses, puisqu'on lui réclame une déclaration spéciale pour cela. D'autre part, pendant l'année 1953, les femmes déjà mariées pourront réclamer leur réintégration et, en cas de mariage dissous, elles pourront également l'obtenir dans les dix ans sans être obligées de réécrire domicile en Suisse.

Nous pouvons donc nous déclarer satisfaites dans les grandes lignes. Mais que de démarches, que de déceptions, que d'humiliation à devoyer toujours mendier pour obtenir son droit ! Tous ces efforts pour un simple traitement d'égalité et d'équité entre citoyens suisses, tous attachés également à leur patrie. Si les femmes avaient eu le droit de vote, elles auraient eu leur représentation dans les commissions et au Parlement et la crainte d'un référendum féminin aurait, dès le début, fait pencher la balance en faveur de leur revendication, reconnée aujourd'hui dans le monde entier. Aussi un homme politique a-t-il déclaré à l'une de nos juristes après d'apres débats à la commission d'experts : Mesdames, si vous aviez le droit de vote, la question ne se poserait même pas !

A. Leuch.

BERNE

La campagne en faveur de l'initiative pour le suffrage féminin communal

Depuis le 20 janvier, on peut se procurer au secrétariat permanent, 31, Zeughausgasse, à Berne, les feuilles de signatures de l'initiative lancée par l'Association cantonale bernoise pour la collaboration de la femme dans les communes. La récolte commence en février et durera 3 mois. Sont nécessaires 12.000 signatures d'électeurs, mais le comité espère en réunir beaucoup plus. Le texte de l'initiative demande la modification de la loi bernoise de 1917, sur le statut des communes en ce sens que les citoyennes suisses, domiciliées dans les communes bernoises, reçoivent le droit de vote intégral dans les affaires communales. La récolte se déroulera par communes, dans tout le canton. Le Jura bernois a son propre comité d'initiative qui fonctionne à la perfection et possède ses organes de liaison jusqu'à dans le plus petit village. M. H. Dürrenmatt, ancien Conseiller d'Etat, qui depuis 50 ans soutient le droit de vote des femmes, est à la tête du comité d'honneur, et, déjà, à la première conférence de presse, fait un exposé remarquable sur la question, sous le titre : « Le droit de vote féminin, vu du camp masculin ».

Les parties politiques : radicaux, socialistes, indépendants et libéraux-socialistes, ont leurs délégués au comité d'initiative. Celui-ci est en contact aussi avec les grandes organisations d'employés et d'ouvriers. Dans les 493 communes de ce grand canton, les femmes ont assumé une tâche pas facile. Mais la consultation genevoise leur a donné du cran et elles se mettent à l'ouvrage avec confiance et la volonté de persévérer.

S. F.

Grande séance à Bienné

On sait que la récolte de signatures pour l'initiative en faveur des droits politiques féminins sur le plan communal est en route. Le Jura ne reste pas en arrière et s'est mis énergiquement à l'œuvre. Le 20 décembre, une grande séance d'organisation avait été convoquée à Bienné, sous la présidence de Mlle Egret, avec le concours oratoire de M. le Professeur Edmond Privat. Tous les groupements féministes connaissent son dévouement et le talent qu'il déploie, en renouvelant toujours, à convaincre les autorités.

Comité d'action jurassien

Jeudi, 8 janvier 1953, a eu lieu à Bienné une assemblée du comité d'action jurassien pour la collaboration des femmes dans les affaires communales.

Mlle Egret, présidente, salue les participantes et les participants, relève le nom des personnes présentes pour la première fois, et fait l'appel.

Puis l'assemblée passe au rapport des responsables régionales. Mlle Egret donne tout d'abord la parole à Mme Boynay, déléguée de Porrentruy. Mme Boynay renseigne l'assemblée sur le travail effectué à Porrentruy et dans le Clos du Doubs. L'équipe brunitaine a fourni un gros effort et Mlle Egret

l'en remercie au nom du comité. La parole est ensuite à Mme Marçot, de Delémont, qui fait un rapport succinct sur le travail accompli par l'équipe delémontaine. Puis Mme Rufener, de St-Imier, parle des difficultés rencontrées dans son village. Elle a cependant réussi à former une équipe solide à St-Imier, mais la question n'est pas encore réglée pour les villages environnans. Mme Bernet, de Sonceboz, donne ensuite connaissance des résultats qu'elle a obtenus, résultats assez décevants à vrai dire. Une équipe de volontaires pour la cueillette des signatures a pu être réunie à Sonceboz. Mme Wyss-Etienne est en train de mettre la question au point pour Corgémont. Quant à Cortébert, l'échéance est totale. Puis Mme Aufranc, de Pery, prend la parole. Étant absente lors de la précédente séance, elle se renseigne. Elle s'efforce, aidée de Mme Laager, de mener à bien la tâche qui lui est confiée. Mme Hirzel, de Favannes, qui assiste à la séance pour la première fois, annonce qu'elle s'occupera de la question pour son village. Mlle Egret lui conseille de prendre contact avec l'équipe de Moutier. Puis Mme Gagnebin, de Tramelan, fait rapport sur l'activité de son équipe. Pour terminer, l'assemblée entend encore Mme Kleiber, de Moutier. Quant aux Biannoises, elles régleront la question en fin de séance.

Il s'agit ensuite de fixer une date-limite pour l'envoi à la présidente des noms des responsables de chaque village. Celle du 25 janvier courant est adoptée, sur proposition de la présidente.

L'assemblée passe ensuite au tractandum de la presse. M. Etienne, responsable, parle du travail futur du comité de presse. Il s'agira de réunir et de fournir de la documentation, de susciter des collaborateurs, de publier des communiqués. M. Etienne pense qu'il faut doser l'arrosage de la presse avec psychologie, si l'on ne veut pas obtenir un résultat qui soit à l'opposé du but projeté. Mme Boynay assure l'assemblée de la complète collaboration du « Jura » et du « Pays » de Porrentruy, qui sont prêts à publier tous les articles que la commission de presse voudra bien leur envoyer. M. Etienne prie ensuite les participantes qui posséderont des documents de valeur de bien vouloir les communiquer. Mme Périzzolaz, de Moutier, étant en possession d'un article intéressant, s'annonce. M. Etienne remercie.

Puis l'assemblée passe à un point épique, la question des conférences. Mlle Egret donne la liste des conférencières. M. Raoul Wüst demande si l'on n'a pas prévu de conférenciers. M. Etienne pense qu'il serait mieux d'engager une conférencière, pour montrer à la population que les femmes s'intéressent à la chose. Mme Bodier, de Bienné, propose qu'on présente simultanément une conférencière et un conférencier, qui traiteraient le sujet de manière courte et différente. Les équipes s'occuperont elles-mêmes de la question, mais Mlle Egret demande qu'on lui en fasse ensuite la communication, afin qu'elle puisse conseiller les équipes indécises, le cas échéant.

L'assemblée discute ensuite de la cueillette des signatures, puis la séance est levée.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

TESSIN

A Locarno, le 9 janvier dernier, la section suffragiste de la Chaux-de-Fonds doit consacrer sa séance du 6 février, non pas à écouter une conférence intéressante et fructueuse, mais à prévoir l'organisation de l'Assemblée suisse du suffrage féminin qui aura lieu dans cette ville en avril ou mai.

ZURICH

A Locarno, le 9 janvier dernier, la section suffragiste tessinoise avait convié un très nombreux public à venir écouter, dans la grande salle des conférences, M. le Professeur Edmond Privat. Celui-ci, on s'en souvient sans doute, a professé pendant de longues années dans ce canton, enseignant la langue et la littérature françaises. Il parut donc tout naturel à Mmes Rusco, Berra, Varennia, Togrola, de le prier de venir parler au Tessin du *Plébiscite des Genevoises*. On répondit en foule à cette invitation ; même la jeunesse des Ecoles d'institutrices et d'institutrices était présente. Un succès réjouissant, comme on le voit.

ZURICH

Une consultation féminine

Le Grand Conseil de Zurich a été invité, par une motion signée de très nombreux députés, à dire s'il voulait organiser dans le canton une consultation féminine.

Il s'agissait de demander aux habitantes majeures de ce canton si elles désiraient jouir des droits politiques sur le plan communal. Le Grand Conseil a accepté cette motion par 67 voix contre 42.

Il est probable que les Zurichois vont, à leur tour, devoir entreprendre une campagne d'information et de propagande.

BERNE

La section bernoise tiendra son assemblée générale annuelle le 27 février.

Auparavant, la Nouvelle Société helvétique organise pour le 23 février, à l'Hôtel Bristol, une Table ronde sur le problème du suffrage féminin. Il va sans dire que la section recommande à tous ses membres d'assister à cette discussion publique qui sera à coup sûr, des plus intéressantes.

*

Le groupe romand de Berne pour le suffrage féminin communiqué :

Lors de notre dernière réunion, plusieurs des participantes ont demandé que soit organisée une réunion où seraient tout particulièrement conviés les maris de nos membres et les messieurs que la question du féminisme intéresse — dans un sens ou dans l'autre !

Afin de satisfaire ce vœu et pour inaugurer la récolte des signatures en vue de notre initiative, qui commencera en février, nous avons pensé organiser un débat sous forme de forum, suivi d'une discussion générale. Ce sera une bonne entrée en matière pour notre action. Nous sommes persuadées que cette réunion vous intéressera et nous vous prions instamment de vous y faire accompagner par vos maris et vos connaissances, afin que tous puissent tirer le plus grand profit de cette soirée.

Réservez donc votre soirée du vendredi 6 février, pour venir à la Monnaie, à 20 h. 30, comme de coutume.

*

C'est le 12 février que se déroulera la Journée des femmes bernoises, ville et canton.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C°

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tel. 2.71.15

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

“ Nous luttons contre la vie chère ”